

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID: 064-216401364-20240109-2024_01-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 janvier à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 04/01/2024 et transmise par voie électronique le 04/01/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Alain Bouchu, France Lamothe, Vincent Dubourg, Jean-Claude Coustet, Maïlis Flores.

Absents: Didier Sansot, Jean-François Cédet, René Santos, Camille Gizardin,

Procuration: Didier Sansot à

Vincent Dubourg

René Santos à

Jean-Vincent Salles

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

2024-01 OBJET : REHABILITATION GITE COMMUNAL – AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 11 avril 2023, une autorisation de programme a été créée pour le projet de réhabilitation du gîte communal. L'opération ayant pris du retard, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme pour reporter les crédits de paiement non utilisés sur l'année 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

- modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet de réhabilitation du gîte communal de la manière suivante :

en TTC	2023	2024	2025	TOTAL
Etudes (art.2031 ou 231)	21 689 €	99 066.20 €	10 000 €	130 755.20 €
Travaux (art.231)		642 610 €	140 000 €	782 610 €
TOTAL	21 689 €	741 676.20 €	150 000 €	913 365.20 €

vote à l'unanimité: 09

Pour: 09

Contre:

Abstention:

pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 09/01/2024

> Le Maire, Philippe VIGNEAU

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le